

# Quelle



# famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent  
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

## Les familles homoparentales québécoises : qui sont-elles?

### Un portrait statistique à partir des données du Recensement du Canada de 2016

Les familles homoparentales sont de plus en plus visibles dans le paysage familial québécois. Depuis 2002, elles bénéficient d'une reconnaissance juridique. En effet, l'adoption en vertu de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (Loi) permet à chaque partenaire d'un couple de même sexe de figurer à l'acte de naissance de l'enfant, c'est-à-dire d'obtenir le statut légal de parent, au même titre que les partenaires de couples de sexe opposé. La filiation entre l'enfant et les deux parents de même sexe est ainsi reconnue (Lavoie et côté, 2018).

Malgré ces avancées, les caractéristiques et la réalité des familles homoparentales demeurent généralement peu connues. Représentant une faible part des familles québécoises, les

couples de même sexe avec enfants peuvent avoir à relever des défis et à surmonter des obstacles importants au quotidien étant donné leur statut de minorité sexuelle. Il importe donc de s'attarder à ces familles. Le présent bulletin dresse ainsi un portrait statistique des familles homoparentales, à partir des données du Recensement du Canada de 2016. Ce portrait permet de mieux connaître les familles homoparentales et de mieux saisir leur réalité.

Bien que de plus en plus d'études sur les familles homoparentales soient menées en Occident (Gross et Bureau, 2015), au Canada, peu de données populationnelles sont recueillies sur ces familles. Depuis 2001, le Recensement du Canada permet de s'intéresser à elles, en

## Table des matières

Familles homoparentales québécoises : constats généraux et évolution.....	2
Caractéristiques des familles homoparentales.....	5
En résumé.....	8
Bibliographie.....	8
Notions, définitions et particularités des données.....	9

recueillant de l'information auprès d'un large échantillon de familles québécoises. La définition de la famille de Statistique Canada se base sur la notion de corésidence, c'est-à-dire sur les liens entre les personnes résidant au sein d'un même ménage. Autrement dit, pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent habiter le même logement<sup>1</sup>. Ainsi, comme Statistique Canada dénombre les familles homoparentales en comptant uniquement les partenaires de même sexe qui habitent ensemble, une famille homoparentale, au sens du Recensement, est nécessairement formée d'un couple et d'au moins un enfant qui résident au sein du même domicile.

Le portrait présenté dans ce bulletin ne permet donc pas d'étudier les familles homoparentales dont les parents ne vivent pas sous le même toit ni celles dont tous les enfants n'habitent pas au domicile familial ou étaient absents le jour du recensement, par exemple s'ils sont en situation de garde partagée<sup>2</sup>. De plus, ce portrait exclut les familles dirigées par un parent seul



1 Pour plus de détails concernant la définition de la famille de recensement, voir les *notions, définitions et particularités des données* présentées en fin de document.

2 Il est à noter que ces limites s'appliquent également aux familles avec enfants composées d'un couple de sexe opposé.

homosexuel (Québec, Ministère de la Famille, 2015a; Waite et Denier, 2019). Par ailleurs, étant donné qu'elles peuvent souffrir de stigmatisation, certaines personnes non hétérosexuelles peuvent être réticentes à déclarer qu'elles forment un couple de même sexe.

L'ensemble de ces facteurs conduit à une sous-estimation du nombre de familles homoparentales, dont l'ampleur est difficile à mesurer. Ce bulletin ne présente donc pas un portrait exhaustif des familles homoparentales du Québec. Il dresse plutôt un portrait d'ensemble de certaines de ces familles, soit celles qui ont été reconnues comme telles

lors du Recensement de 2016. Étant donné sa portée et son caractère obligatoire, le Recensement demeure néanmoins un outil pertinent pour aborder la réalité des familles homoparentales, présentant des données fiables sur ces dernières (Québec, Ministère de la Famille, 2015a; Tremblay et Julien, 2004; Waite et Denier, 2019). Toutefois, ces données ne permettent pas de connaître la pluralité des formes familiales (adoption, procréation assistée, etc.) ni les nouveaux enjeux associés à ces familles, notamment la reconnaissance juridique de la pluriparentalité ou de la gestation pour autrui<sup>3</sup>. Il serait pertinent

de mener une réflexion sur la façon dont les données recueillies pourraient tenir compte de ces nouvelles réalités.

Enfin, dans le présent document, le terme *famille homoparentale* fait référence aux couples de même sexe, masculins ou féminins, qui vivent avec au moins un enfant, quel que soit l'âge de ses membres. Les familles homoparentales sont donc étudiées en fonction des différences selon le sexe des partenaires. Elles sont également comparées aux familles avec enfants dirigées par un couple de sexe opposé (aussi parfois appelées *familles hétéroparentales*), surtout lorsque cela fait état de certaines de leurs particularités.

## Familles homoparentales québécoises : constats généraux et évolution

Cette première section porte sur la place qu'occupent les familles homoparentales dans la société québécoise. Combien de familles homoparentales Statistique Canada recense-t-il? Quelle est leur importance numérique parmi les familles biparentales<sup>4</sup>, ainsi que parmi l'ensemble des couples de même sexe, avec ou sans enfant? La situation a-t-elle évolué au cours des dix dernières années?

### Le nombre de familles homoparentales est grandissant

Selon le Recensement de 2016, on dénombre au Québec environ 2 175 familles homoparentales, ce qui représente 0,2% de l'ensemble des couples avec enfants à la maison. En dépit de cette faible représentativité, les familles homoparentales sont de plus en plus nombreuses au Québec. Depuis 2006, leur nombre a plus que doublé, passant de 975 à 2 175, soit une hausse de 123,1% (tableau 1). Le nombre d'enfants vivant

au sein de ces familles a aussi considérablement augmenté. Il est passé de 1 410 en 2006 à environ 3 435 en 2016, ce qui représente une hausse de 144% (données non présentées).

Le nombre grandissant de familles homoparentales peut être vu comme le signe d'une plus grande acceptation sociale de l'homosexualité et, par conséquent, d'une plus grande aisance pour les couples de même sexe à déclarer leur situation conjugale (Québec, Ministère de la Famille, 2015a).

**Tableau 1** Répartition, en nombre et en pourcentage, des familles biparentales, selon la situation conjugale des partenaires, et écart, en pourcentage, du nombre de familles biparentales entre 2016 et 2006, selon la situation conjugale des partenaires, Québec, 2006 et 2016

	2016		2006		Écart du nombre de familles 2006-2016
	Nombre	%	Nombre	%	%
Familles biparentales					
Couples de même sexe	2 175	0,2	975	0,1	+ 123,1
Couples féminins	1 825	0,2	770	0,1	+ 137,0
Couples masculins	350	0,0	200	0,0	+ 75,0
Couples de sexe opposé	906 165	99,8	913 915	99,9	- 0,8
<b>Total</b>	<b>908 340</b>	<b>100,0</b>	<b>914 890</b>	<b>100,0</b>	<b>- 0,7</b>

Source : Statistique Canada, *Recensements du Canada de 2016 et 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1\_2006 et C1\_2016 de la commande spéciale CO-1987.

3 La gestation pour autrui est une méthode de procréation assistée qui consiste à faire appel à une mère porteuse. À la naissance de l'enfant, la mère porteuse remet le bébé à la personne ou au couple qui a retenu ses services (Québec, Commissaire à la santé et au bien-être, 2014).

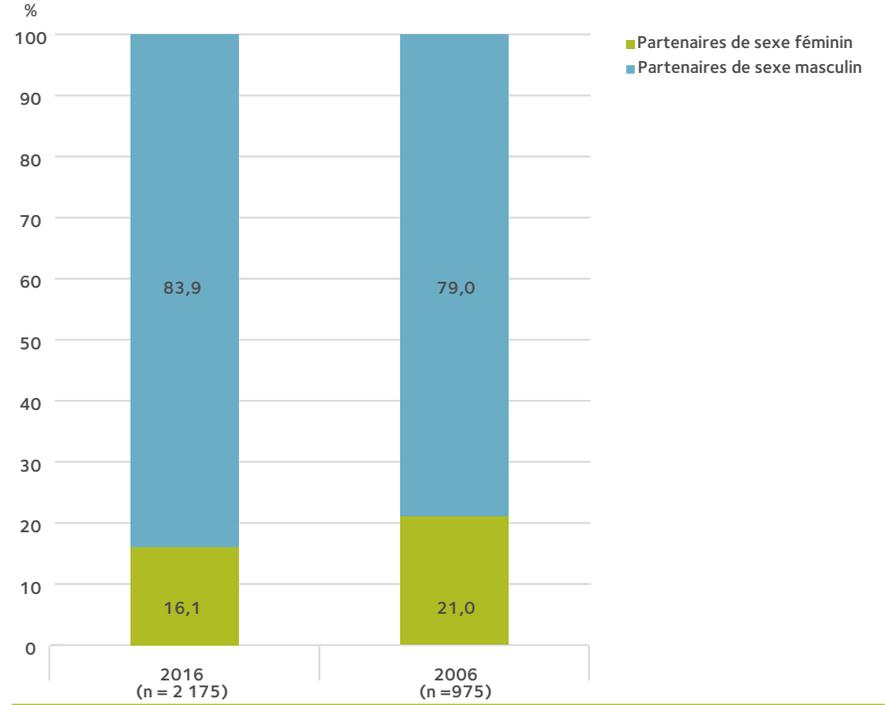
4 Une famille biparentale est composée d'un couple et d'au moins un ou une enfant qui résident au sein du même domicile. Le terme *famille* correspond ici à la famille de recensement, définie dans la section des notions, définitions et particularités des données en fin de document.

**La majorité des familles homoparentales sont dirigées par deux mères**

La figure 1 indique que la plupart des familles homoparentales comprennent deux mères. En 2016, 83,9% des familles homoparentales (1 825) sont dirigées par un couple féminin, alors que cette proportion était de 79 % en 2006 (770). Pendant cette période de 10 ans, le nombre de familles homoparentales formées de deux conjointes a connu une hausse considérable, soit de 137 % (tableau 1).

Entre 2006 et 2016, le nombre de familles homoparentales dirigées par deux pères a aussi augmenté, mais dans une moindre mesure que chez les couples féminins. En 2016, on dénombre environ 150 familles homoparentales masculines de plus qu'en 2006 (on comptait environ 200 familles homoparentales masculines en 2006). Cette augmentation représente une hausse de 75 %.

**Figure 1** Répartition, en pourcentage, des familles homoparentales, selon le sexe des partenaires, Québec, 2016 et 2006



Source : Statistique Canada, *Recensements du Canada de 2016 et 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1\_2006 et C1\_2016 de la commande spéciale CO-1987.



**Un couple de même sexe sur dix vit avec au moins un enfant**

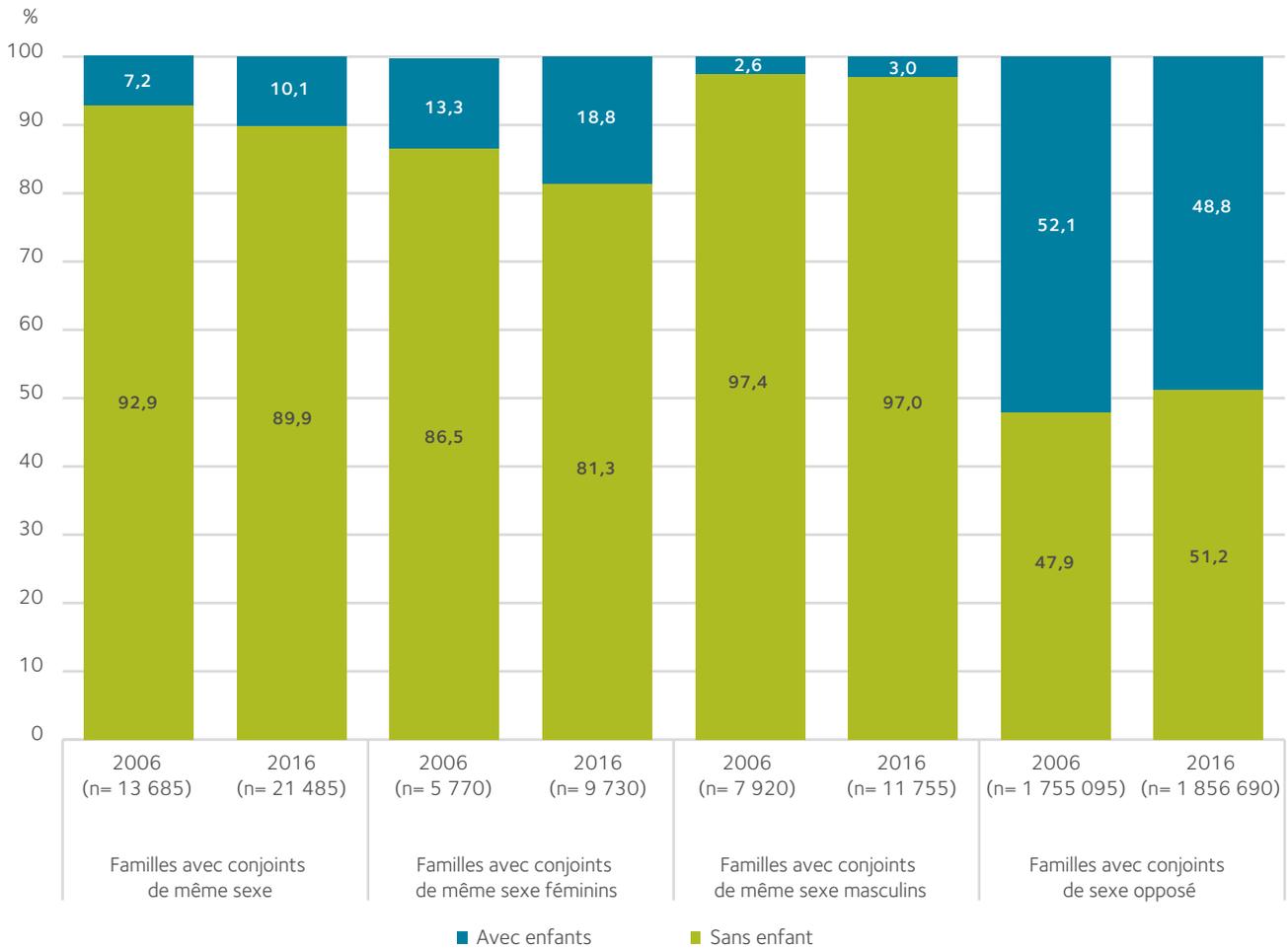
La présence accrue des familles homoparentales au Québec se confirme par la proportion des couples de même sexe vivant avec au moins un enfant à la maison. En effet, en 2016, 10% des couples de même sexe cohabitent avec au moins un enfant<sup>5</sup> comparativement à 7% en 2006 (figure 2). Malgré cette augmentation, la présence des enfants demeure moins grande au sein des couples de même sexe qu’au sein des couples hétérosexuels. En effet, en 2016, près de la moitié des couples hétérosexuels comprennent au moins un enfant à la maison (49%).

Les données présentées à la figure 2 indiquent en outre que l’augmentation de la proportion des familles homoparentales, parmi les couples de même sexe, est largement attribuable à la hausse de la part des couples féminins avec enfants, celle-ci étant passée de 13% en 2006 à 19% en 2016. Les familles homoparentales masculines demeurent quant à elles peu nombreuses, représentant 3% des couples de même sexe formés de deux hommes.

Ces résultats laissent croire que peu de couples de même sexe accèdent à la parentalité et que les obstacles liés à la parentalité peuvent affecter davantage les hommes. Les responsabilités familiales étant traditionnellement associées aux

femmes, les couples de même sexe masculins qui veulent devenir parents peuvent être davantage confrontés à différents préjugés (Québec, Ministère de la Famille, 2015b). De plus, comme les couples de même sexe qui désirent avoir recours à la procréation assistée ont besoin d’une troisième personne pour procréer, on peut supposer qu’il est plus difficile pour les hommes de trouver une mère porteuse, que pour les femmes de trouver un donneur.

**Figure 2 Répartition, en pourcentage, des familles dirigées par un couple, selon la présence d’enfants et la situation conjugale des partenaires, Québec, 2016 et 2006**



Source : Statistique Canada, Recensements du Canada de 2016 et 2006, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1\_2006 et C1\_2016 de la commande spéciale CO-1987.

5 Au Canada, en 2016, 12% des couples de même sexe résident avec au moins un enfant (Statistique Canada, 2017)

## Caractéristiques des familles homoparentales

Cette section présente des caractéristiques des familles homoparentales et des personnes qui les composent. Il est notamment question du lieu de résidence de ces familles, du nombre d'enfants vivant à la maison et de leur âge, de certaines caractéristiques des parents, telles que leur âge, leur niveau de scolarité et leur présence sur le marché du travail, ainsi que du revenu de ces familles.

### Près de la moitié des familles homoparentales comptent un enfant de moins de 5 ans

Le tableau 2 expose la répartition des familles biparentales selon le groupe d'âge du plus jeune enfant ou de la plus jeune enfant vivant à la maison. Les données indiquent qu'en 2016, 48 % des 2 175 familles homoparentales vivent avec au moins un enfant de 0 à 4 ans. Chez les 906 165 familles formées de partenaires de sexe opposé, cette part est de 32 %.

De plus, on observe plus souvent des enfants d'âge préscolaire dans les familles dirigées par deux mères (50 %) que dans les familles comprenant deux pères (36 %). En contrepartie, les familles homoparentales masculines comprennent plus souvent un enfant d'âge majeur (23 %) que les familles homoparentales féminines (14 %).

### Une part élevée des familles homoparentales résident avec un seul enfant

En 2016, plus de la moitié des familles homoparentales comptent un seul enfant au domicile (56 %), qu'elles soient dirigées par un couple de sexe masculin ou un couple de sexe féminin (tableau 2). En comparaison, cette situation touche 39 % des familles hétéroparentales, ces dernières comprenant le plus souvent deux enfants à la maison (43 %).

### Les parents des familles homoparentales sont plus jeunes que ceux des familles hétéroparentales

La distribution des couples avec enfants selon l'âge du plus jeune parent indique que, dans 4 familles homoparentales sur 10 (40 %), le plus jeune partenaire est âgé de moins de 35 ans (tableau 2). En comparaison, cette proportion se situe à 26 % chez les familles hétéroparentales. Ainsi, la part des familles



biparentales considérées comme « jeunes » est plus élevée chez les couples de même sexe que chez les couples de sexe opposé.

### La majorité des familles homoparentales sont dites intactes

Selon le Recensement de 2016, 58 % des familles homoparentales avec enfants de moins de 25 ans<sup>6</sup> sont intactes, c'est-à-dire que les enfants à la maison, biologiques ou non, sont les enfants des deux partenaires (données non présentées). Chez les couples de sexe opposé avec enfants de moins de 25 ans, les familles intactes représentent 84 %. Ainsi, une large part des familles homoparentales avec enfants de moins de 25 ans sont recomposées (42 %), et la recomposition familiale concerne autant les couples féminins (42 %) que les couples masculins (44 %). Une famille recomposée, quel que soit le sexe des partenaires, comprend au moins un enfant qui a pour parent un seul ou une seule des partenaires et dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle.

Ces résultats indiquent que la recomposition familiale demeure un processus important dans la formation des familles homoparentales, notamment en raison des nombreux défis auxquels font face les couples de même sexe désireux d'être parents. Cela dit, grâce à la procréation assistée, à l'adoption et à certaines avancées légales, bon nombre de familles homoparentales peuvent aujourd'hui réaliser un projet parental. Dans la mesure où les enfants des familles intactes sont les enfants des deux partenaires, on peut supposer que,

dans la plupart des familles homoparentales dites intactes, l'entrée dans la parentalité marque la concrétisation d'un projet d'enfant des partenaires.

### Les couples homoparentaux vivent majoritairement en union libre

Depuis 2002, au Québec, les couples de même sexe peuvent s'unir civilement. Cela leur permet d'officialiser leur situation conjugale et de déterminer le cadre juridique de la vie à deux, leur offrant ainsi une protection comparable à celle proposée aux couples de sexe opposé mariés. Le Canada a pour sa part reconnu le mariage entre partenaires de même sexe en 2005 (Côté et Lavoie, 2018).

Le tableau 2 indique qu'au Québec, en 2016, si les couples de sexe opposé avec enfants sont majoritairement mariés (57 %), ce n'est pas le cas des couples de même sexe avec enfants. En effet, 7 couples de même sexe avec enfants sur 10 vivent en union libre (71 %). Ainsi, 29 % seulement des familles homoparentales sont composées de parents mariés, et ce, même si les couples de même sexe au Québec ont la possibilité de s'unir civilement depuis environ une quinzaine d'années.

Bien qu'il touche une part relativement faible de familles homoparentales, le mariage est toutefois un peu plus répandu chez les parents de sexe masculin que chez les parents de sexe féminin. Ainsi, 38 % des pères sont mariés comparativement à 28 % des mères.

6 Cette section du bulletin portant sur la recomposition familiale concerne uniquement les couples vivant avec au moins un ou une enfant de moins de 25 ans.

**Tableau 2** Répartition, en pourcentage, des familles biparentales, selon la situation conjugale des partenaires et certaines caractéristiques des familles, Québec, 2016

Caractéristiques des familles	Familles biparentales			
	Couples de même sexe (n = 2 175)	Couples de sexe féminin (n = 1 825)	Couples de sexe masculin (n = 350)	Couples de sexe opposé (n = 906 165)
	%			
<b>Âge du plus jeune enfant à la maison</b>				
0 à 4 ans	47,5	50,0	35,7	32,4
5 à 11 ans	22,2	21,5	25,7	24,2
12 à 17 ans	14,9	14,8	-	16,5
18 ans ou plus	15,4	13,7	22,9	26,8
<b>Nombre d'enfants à la maison</b>				
1 enfant	55,9	56,2	53,5	39,1
2 enfants	32,4	31,4	38,0	42,5
3 enfants ou plus	11,7	12,4	-	18,4
<b>Âge du plus jeune parent</b>				
Moins de 35 ans	39,8	40,8	34,3	25,7
35 à 64 ans	59,3	58,7	62,9	71,2
65 ans ou plus	-	-	-	3,1
<b>Type d'union des conjoints</b>				
Mariés	29,3	27,7	37,7	57,4
En union libre	70,7	72,3	62,3	42,6
<b>Scolarité des conjoints</b>				
Deux conjoints avec diplôme d'études collégiales ou universitaires	59,7	59,9	62,9	38,8
Dont deux conjoints avec diplôme d'études universitaires	28,6	26,6	40,0	21,2
Un conjoint avec diplôme d'études collégiales ou universitaires, l'autre sans diplôme ou avec diplôme d'études secondaires	20,8	19,5	21,4	28,6
Deux conjoints sans diplôme ou avec diplôme d'études secondaires	19,5	20,6	-	32,6
<b>Activité sur le marché du travail des conjoints</b>				
Les deux conjoints sont en emploi	81,3	81,2	84,3	69,7
Un seul des deux conjoints est en emploi	13,9	13,5	-	21,6
Les deux conjoints ne sont pas en emploi	4,8	5,2	-	8,8

**Tableau 2 Répartition, en pourcentage, des familles biparentales, selon la situation conjugale des partenaires et certaines caractéristiques des familles, Québec, 2016 (suite)**

	Familles biparentales			
	Couples de même sexe (n = 2 175)	Couples de sexe féminin (n = 1 825)	Couples de sexe masculin (n = 350)	Couples de sexe opposé (n = 906 165)
Caractéristiques des familles	%			
<b>Revenu familial après impôt</b>				
Moins de 30 000 \$	-	-	-	3,0
30 000 \$ à 59 999 \$	14,8	15,3	-	17,9
60 000 \$ À 99 999 \$	44,6	46,6	33,8	41,6
100 000 \$ et plus	39,0	36,2	54,9	37,5
Revenu médian (\$)	89 330	87 178	113 228	87 441
<b>Région administrative de résidence</b>				
Montréal et Montérégie	45,9	45,1	51,5	42,6
Autres régions	54,0	54,9	48,5	49,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

- : Effectif de moins de 60

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B1 de la commande spéciale CO-1900 et des tableaux C1\_2016, C8 et R6\_2016 de la commande spéciale CO-1987.

### Les parents de même sexe possèdent un niveau de scolarité plus élevé que ceux de sexe opposé

Les données présentées dans le tableau 2 indiquent que les parents des familles homoparentales sont en proportion plus scolarisés que ceux des familles hétéroparentales. En effet, 60 % des couples de même sexe avec enfants comprennent deux parents qui possèdent un diplôme d'études collégiales ou universitaires, tandis que cette proportion correspond à 39 % chez les couples de sexe opposé avec enfants. En outre, près de 3 familles homoparentales sur 10 (29 %) sont dirigées par deux partenaires qui détiennent un diplôme d'études universitaires. Cette proportion est particulièrement élevée chez les couples masculins, se situant à 40 %. Par ailleurs, dans 20 % des familles homoparentales, les deux parents sont sans diplôme ou possèdent un diplôme d'études secondaires, une situation qui concerne 33 % des familles hétéroparentales.

### Une part élevée des familles homoparentales comprennent deux parents en emploi

Comme l'indique le tableau 2, la part des couples avec enfants dont les deux partenaires occupent un emploi est plus élevée chez les familles homoparentales (81 %) que chez les familles hétéroparentales (70 %), et ce, tant pour les couples féminins (81 %) que pour les couples masculins (84 %). Inversement, près de 1 couple de sexe opposé avec enfants sur 10 (9 %) est composé de 2 parents sans emploi, une proportion un peu plus élevée que celle qui est observée chez les familles homoparentales (5 %).

### Plus de la moitié des familles homoparentales masculines possèdent un revenu après impôt de 100 000 \$ ou plus

En ce qui concerne le revenu des familles, les données analysées montrent peu de différences entre les familles formées de partenaires de même sexe et celles comprenant des partenaires de sexe opposé (tableau 2). Ainsi, environ 8 familles biparentales sur 10 possédaient, en 2015, un revenu après impôt de 60 000 \$ ou plus. Des écarts apparaissent cependant entre les

familles homoparentales féminines et masculines lorsqu'on s'intéresse à celles qui se trouvent dans les tranches supérieures de revenu. Alors que 36 % des familles composées de deux mères touchent annuellement 100 000 \$ ou plus, ce sont 55 % des familles comprenant deux pères qui touchent un tel revenu. Dans le même ordre d'idées, le revenu médian après impôt des familles homoparentales masculines se situe à 113 228 \$, alors qu'il est de 87 178 \$ chez les couples féminins.

### Les régions de Montréal et de la Montérégie accueillent près de la moitié des familles homoparentales

Le tableau 2 présente finalement la répartition des couples avec enfants selon leur région administrative de résidence. En 2016, près de la moitié des familles homoparentales (46 %) et hétéroparentales (43 %) habitent dans les régions de Montréal et de la Montérégie. Ces deux régions regroupent en outre 52 % des couples homoparentaux masculins, une proportion un peu plus élevée que celle qui est observée chez les familles dirigées par deux mères (45 %).

## En résumé

### Au Québec, en 2016 :

- on compte environ 2 175 familles homoparentales. Ces dernières représentent 0,2 % des familles biparentales. Entre 2006 et 2016, le nombre de familles homoparentales a augmenté de 123 % ;
- plus de 8 familles homoparentales sur 10 (84 %) sont composées de deux mères ;
- 10 % des couples de même sexe vivent avec au moins un enfant à la maison. Cette part est plus élevée chez les couples de même sexe féminins (19 %) que chez les couples de même sexe masculins (3 %) ;
- près de la moitié des familles homoparentales vivent avec au moins un enfant de 4 ans ou moins (48 %) ;
- la proportion des « jeunes familles », soit celles dont le plus jeune parent a moins de 35 ans, est plus élevée chez les familles avec enfants dirigées par un couple de même sexe (40 %) que chez les familles comprenant un couple de sexe opposé (26 %) ;
- près de 6 familles homoparentales avec enfants de moins de 25 ans sur 10 (58 %) sont intactes, tandis que 84 % des familles hétéroparentales avec enfants de moins de 25 ans le sont ;
- 7 couples de même sexe avec enfants sur 10 (71 %) vivent en union libre ;
- la part des couples avec enfants dont les deux conjoints possèdent un diplôme d'études collégiales ou universitaires est plus élevée chez les familles homoparentales (60 %) que chez les familles hétéroparentales (39 %) ;
- plus de la moitié des familles homoparentales masculines (55 %) possèdent un revenu familial après impôt de 100 000 \$ ou plus, une proportion plus élevée que celle qui est observée chez les familles homoparentales féminines (36 %).

## Bibliographie

- CÔTÉ, Isabel, et Kévin Lavoie (2018). « La reconnaissance de l'homoparenté au Québec : lorsque les stratégies de mobilisation de la communauté rencontrent l'avant-gardisme de l'État », *Revue des politiques sociales et familiales*, no 126, p. 21-33. Également disponible en ligne : [www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/126/RPSF126\\_P1\\_IC%C3%B4t%C3%A9Lavoie.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/126/RPSF126_P1_IC%C3%B4t%C3%A9Lavoie.pdf).
- GROSS, Martine, et Marie-France BUREAU (2015). « L'homoparentalité et la transparence au prisme des sciences sociales : révolution ou pluralisation des formes de parenté ? » = "Gay, Lesbian, and Trans Families through the Lens of Social Science: A Revolution or a Pluralisation of Forms of Parenthood?", *Enfances, Familles, Générations*, no 23, automne, p. i-xxxvii. Également disponible en ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2015-n23-efg02283/1034196ar/>.
- Québec. COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (2014). *Avis détaillé sur les activités de procréation assistée au Québec*, [En ligne], [Québec], Le Commissaire, 366 p. [[www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2014/Procreation\\_assistee/CSBE\\_PA\\_detaille\\_2014.pdf](http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2014/Procreation_assistee/CSBE_PA_detaille_2014.pdf)].
- Québec. MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2015a). « Les couples de même sexe et leur réalité familiale », [En ligne], *Quelle famille?*, vol. 3, no 1, p. 1-14. [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-pintemps-2015.pdf>].
- Québec. MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2015b). *Structures familiales et vécu parental dans les familles homoparentales : état des recherches*, [En ligne], [Québec], Le Ministère, 46 p. [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/familles-homoparentales-rapport.pdf>].
- STATISTIQUE CANADA (2017). *Les couples de même sexe au Canada en 2016*, [En ligne], [Ottawa], [Statistique Canada], 7 p. [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016007/98-200-x2016007-fra.pdf>].
- TREMBLAY, Nicole, et Danielle JULIEN (2004). « Les familles homoparentales », *Psychologie Québec*, p. 24-26.
- WAITE, Sean, et Nicole DENIER (2019). "A Research Note on Canada's LGBT Data Landscape: Where We Are and What the Future Holds", *Canadian Review of Sociology = Revue canadienne de sociologie*, vol. 56, no 1, février, p. 93-117. Également disponible en ligne : <https://onlinelibrary.wiley.com/toc/1755618x/2019/56/1>.

## Notions, définitions et particularités des données

### Famille de recensement

Au sens du Recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. La « Famille de recensement » est définie comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires ; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires ; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Les familles de recensement dirigées par un couple et comprenant au moins un enfant sont dites intactes lorsque tous les enfants à la maison, biologiques ou adoptifs, sont ceux des deux conjoints. Autrement, une famille biparentale est qualifiée de « recomposée » lorsqu'elle comprend au moins un enfant à la maison, biologique ou adoptif, d'un seul des conjoints et dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle.

#### Il est à noter que :

- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement.
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme vivant dans une famille, au sens du recensement.
- Au sens du Recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut correspondre, par exemple, à un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus, s'il vit toujours avec ses parents.
- Dans le Recensement, un parent qui n'a pas la responsabilité principale d'un ou de plusieurs

de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été comptabilisé, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. Si le parent seul forme une nouvelle union avec un conjoint ou une conjointe, il est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille.

- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement sont considérés comme hors famille de recensement.
- Une famille sans enfants peut correspondre à un couple de parents dont l'ensemble des enfants a quitté le domicile familial.

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire.

Les concepts de la famille de recensement, la situation des membres dans la famille de recensement et la structure de la famille de recensement sont les mêmes depuis 2001. Avant 2001, les concepts de la famille de recensement étaient demeurés inchangés de 1976 à 1996. Les changements apportés aux concepts de la famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « [Famille de recensement](#) » du *Dictionnaire du Recensement* de 2011 ainsi que sous « Comparabilité historique » du [Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011](#). Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article [Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années](#).

#### Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu

Il s'agit du plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Cette variable dérivée est obtenue à partir des

réponses aux questions sur les titres scolaires, questions où l'on demande de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Plus en détail, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou un certificat d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement un certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat. Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

#### Population en emploi

Désigne les personnes qui ont déclaré avoir travaillé comme salariées ou à leur compte au cours de la semaine du dimanche 1<sup>er</sup> mai au samedi 7 mai 2016. La population en emploi comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par celui-ci. Cette population inclut également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette population exclut les personnes en situation de chômage.

### Revenu familial après impôt

Le revenu familial après impôt désigne la somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée, après impôt sur le revenu et autres retenues, durant l'année civile 2015.

Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Les recettes comprises en tant que revenu sont :

- les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles);
- les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement;
- les revenus provenant d'un régime de pension d'employeur et d'un fonds de retraite personnel, comme les rentes de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- les autres revenus réguliers en espèces, comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études;
- les revenus provenant de sources gouvernementales, comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et les rentes d'invalidité.

Les recettes exclues de cette définition du revenu sont :

- les rentrées d'argent ponctuelles, comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance et les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite;
- les gains en capital en raison de leur nature. Ces gains ne sont pas réguliers ni récurrents. De plus, on considère qu'ils se rapportent plus au concept du patrimoine qu'à celui du revenu;
- les cotisations des employeurs aux régimes de pension agréés, au Régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi;
- les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et services produits pour le troc et les biens produits pour sa propre consommation.

## DONNÉES DISPONIBLES SUR DEMANDE

D'autres données sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel suivante : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).

### PRODUCTION ET RÉDACTION

Marie-Claude Francœur

### COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE ?

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

### RELECTURE

Mélanie Beaulieu, Mélanie Cantin, Joanie Migneault et Kevin Rousseau

### ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction des communications du ministère de la Famille

### POUR CITER CE DOCUMENT

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, «Les familles homoparentales québécoises : qui sont-elles? Un portrait statistique à partir des données du Recensement du Canada de 2016», *Quelle famille?*, volume 7, numéro 2, 11 pages.

ISSN: 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020

© Gouvernement du Québec

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques – Familles et enfance, ministère de la Famille. Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).